



## Étang des prés des roses

### Règlement de pêche

Nous vous invitons à prendre connaissance de notre règlement afin de garantir la sécurité et la préservation de cette nature sauvage et exceptionnelle.

Le règlement est fait pour encadrer l'acte de pêche, pour veiller à la préservation du milieu aquatique et la préservation du patrimoine piscicole. Des visites de contrôles seront faites plusieurs fois par jour par les responsables et le garde du site.

Vous êtes dans l'obligation de vous soumettre à ces contrôles (lignes, graines, matériel...) Les personnes ne respectant pas le règlement seront dans l'obligation de quitter les lieux sans possibilité de demander le remboursement de la carte.

Tous les poissons devront être remis dans l'étang, que vous pratiquiez la pêche à la batterie, au coup ou au carnassier.

Droit à l'image. Des photos peuvent être prises par notre équipe durant votre séjour afin de mettre en valeur notre domaine (réseaux sociaux, site internet...). Si vous ne souhaitez pas apparaître sur ces photos, merci de la signaler à votre arrivée.

Pour la pêche à la carpe, les arrivées se feront à 12h00 et le départ le jour suivant à 11h00.

L'étang est placé sous vidéo-surveillance pour la sécurité des biens et des personnes.

#### Tarifs

- Postes doubles A à E : 20 € par pêcheur pour 24h00 (15 € pour les habitants de Bertrichamps).
- Poste VIP (jusqu'à 5 pêcheurs) : 250 € le week-end et 850 € la semaine.
- Pêche au coup et carnassier : 5 € la journée.

Règlement spécifique pour la pêche à la carpe et au carnassier en No Kill de jour comme de nuit.

### Les interdictions.

Ne pas mettre plusieurs vifs sur une canne.

Pêche au waders (risque de noyade).

Utilisation d'un Float tube (uniquement réservée lors des événements ou compétitions officielles).

### La pêche au coup.

### Les autorisations.

Trois cannes maximums par pêcheur.

La pêche avec une canne simple télescopique ou à emmanchement avec élastique, utilisation d'une coupelle, pêche à l'anglaise avec moulinet et au feeder.

### Les obligations.

Un seul hameçon par ligne avec micro-ardillon, un dégorgeoir, une épuisette, une bourriche, un tapis de réception pour les carpes et les tanches et une désinfectant spécial poisson.

### Les interdictions.

L'utilisation de la tresse dans les moulinets.

Pour tous renseignements vous pouvez nous joindre :

Mr Schnitzler Alexandre 06 65 79 44 56

Mr Zilliox Éric 06 81 86 12 98

L'EQUIPE SAS LIFE NATURA FISHING

## La pêche à la carpe aux techniques modernes.

### -Les autorisations :

La pêche à la carpe aux techniques modernes est autorisée, tel que les batteries avec détecteur de touche (3 cannes maximum par pêcheur / 4 cannes pour 2 pêcheurs), bateau amorceur, feeders, Deeper et échosondeur.

### - Les obligations :

Utilisez un tapis de réception rembourré ou à défaut une bassine de minimum d'un mètre, ainsi qu'une épuisette spéciale carpe. Il est impératif de bien mouiller le tapis de réception pour la sécurité du poisson.

Un seul hameçon par ligne avec micro-ardillon de taille 2 maximum.

Pêche uniquement au nylon, minimum de 30/100 en corps de ligne (sans nœud intégré de type Mainline Tapered), le montage de type Magic Twing est formellement interdit, seuls les montages permettant la libération facile du plomb en cas de casse sont autorisés. Un désinfectant spécial carpe est obligatoire, les graines devront être bien cuites à cœur.

### Les interdictions.

La pêche à la tresse, de même que l'utilisation d'un sac de conservation et d'une bourriche.

Le poisson doit être remis à l'eau immédiatement après la pesée ou la prise de photos.

La pose des lignes en bordure et parallèlement à la berge sur plusieurs mètres ainsi que la pêche sur plusieurs postes.

### La pêche au carnassier.

Uniquement en No Kill pour le brochet et le sandre

### Les autorisations.

Trois cannes maximums par pêcheur.

Pêche au mort-manié et au vif avec hameçon simple.

Pêche au leurre avec deux tridents uniquement.

### Les obligations.

Utilisation d'une épuisette micro-maille en rubber et d'une pince.

Uniquement bas de ligne en fluo carbone de 60 cm minimum.

Tous types de carpes, esturgeons, brochets et sandres seront remis immédiatement à l'eau vivants et dans les meilleures conditions (Tout transport de poisson vivant peut-être puni d'une amende de 22500€). Afin de lutter contre le vol de poissons, l'ouverture et le contrôle des véhicules pourront vous être demandés par nos soins.

L'utilisation du zodiaque et de la barque est autorisée que pour la pêche à la carpe pour le tirage des lignes il est interdit de pêcher depuis l'embarcation.

**Le port du gilet de sauvetage obligatoire**, sous peine d'exclusion (sécurité avant tout).

La baignade est interdite.

Amorcer de manière raisonnable, l'amorçage abusif ne sera pas toléré. Il est strictement interdit de jeter à l'eau ou sur les berges les restants d'amorce ou d'appâts.

### **Respect de l'environnement.**

L'accès au site en véhicule se fait uniquement de jour et à faible vitesse. Les véhicules doivent être stationnés à côté de votre poste de pêche, sans entraver la circulation des autres véhicules. Les chiens en laisse sont autorisés et doivent restés sur votre poste.

Il est strictement interdit d'allumer des feux au sol, uniquement dans des barbecues sur pieds. Les braises ne doivent pas être jetées au sol, mais évacuées par vos soins. Il est strictement interdit de faire des coupes d'arbre, de haies ou de buissons. A votre départ, votre poste doit être propre, interdiction de laisser sur place les mégots de cigarettes et autres déchets.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de dommages ou de blessures que les participants pourraient subir au bord de l'étang. Chaque pêcheur est civilement responsable des dégâts et accidents qu'il pourrait provoquer.

**Pour information, les silures, perches soleil et gobies ne doivent pas être remis à l'eau, il faudra contacter un des responsables qui se chargera de leur évacuation.**

Les pêches autorisées sont : - La pêche à la carpe  
- La pêche au carnassier  
- La pêche au coup